



Erreur de succession

Par stephane2256

Bonsoir,

Ma maman est décédée il y a 4 ans et ma grand-mère il y a moins d'un an. La succession de ma maman est clôturée normalement au bout de quelques mois sans particularité. Suite au décès de ma grand-mère j'ai appris par mon oncle que ma grand-mère avait fait donation de sa maison à ces enfants après le décès de mon grand-père. J'ai donc contacté le notaire qui a réalisé la succession de ma mère et a trouvé le document de donation via le notaire de ma grand-mère. La maison de ma grand-mère étant sous compromis d'achat mon notaire est en cours de corriger les choses via la rédaction d'un acte de propriété à mon intention. Ma question est la suivante. Est-ce normal que ce soit à moi d'assumer les pénalités de retard que l'administration fiscale risque de me demander ? Je n'étais pas informé de cette donation. Il doit bien exister un fichier chez les notaires ou ces informations sont accessibles.

Par avance merci de votre intérêt,
Cordialement

Par Henriri

Hello !

Prenez les devants en questionnant les impôts à ce sujet documents en main.

A+